



UFR LETTRES ET LANGUES

PROCES-VERBAL **DU CONSEIL D'UFR DU 14-11-24 / N°03 – Approuvé le 16/01/25**

Le directeur de l'UFR Lettres et Langues, Stéphane BIKIALO

Membres élus présents :

Collège A :

BIKIALO S, BLOCH B, HANOTE S, MAGORD A

Collège B :

BAGINI L, MARTIN M, GONZALEZ MEDIANO D, PICKER M, TEIXEIRA S,
THOUVEREZ L

Collège BIATSS :

CHARLES-DUPUY C, SCHMAL S, DAMPURE C, MADEC J

Collège des Usagers :

GOUSSEAU A, CHARLES T

Collège Personnalités extérieures :

SASSONIA J

Procurations :

BONNARD S à GOUSSEAU A
JOUANNEAU M à GOUSSEAU A (de 14h à 15h)
BILLARD H à THOUVEREZ L
CANAUD P à GONZALEZ MEDIANO D
PEYROL-KLEIBER E à THOUVEREZ L
DIAZ E à BLOCH B
AL JOUMAA A à BIKIALO S
BLOCH B à HANOTE S (à partir de 17h)

Invités permanents présents :

ROCCHITELLI, JOHNSON-GOLIGER J, LE MOING A, GUIILLEE C

Invités ponctuels présents :

SUBBOTINA G, NITA R, GUENEGOU A, AUDINET K, ZYGADLO D, ROBERT J

ORDRE DU JOUR

- 1) Informations générales
- 2) Approbation PV du 17 octobre
- 3) Vote modifications des maquettes pour la rentrée 2025
- 4) Présentation des associations et vote budget aux associations
- 5) Vote budget formations
- 6) Vote calendrier des résultats
- 7) Scolarité : effectifs de rentrée
- 8) Organisation des contrôles continus et examens pour les étudiant.es en situation de handicap
- 9) Campagne d'emploi 2025-2026 : Retour sur le dialogue RH du 5 novembre à la Présidence – Vote sur les priorités
- 10) Retour sur la commission Recherche du 29 octobre 2024 (CRCT, Délégations CNRS, Colloques Région, Colloques Up, journées d'études)

Monsieur Bikialo accueille les participants. Il ouvre la séance à 14h20.

Le quorum étant atteint (24 présents et représentés), le conseil peut délibérer valablement.

Prise de notes : Marion Picker

Les secrétaires de séances : Annick Gauthier et Céline Guillée

1) Informations générales

A) Stéphane Bikialo revient sur l'AG d'UFR du mardi 12 novembre :

- Le problème des machines à café dans le hall de l'UFR a été évoqué. Ces machines fonctionnent mal ou pas du tout ; les démarches pour obtenir un remboursement sont longues et beaucoup d'étudiants n'osent pas appeler le numéro indiqué sur les machines. Une vente de café par des associations comme à l'UFR SHA a été évoquée comme alternative. Il a été décidé de se renseigner sur la situation juridique (contrat en cours) afin de demander le débranchement et l'enlèvement de ces machines aussitôt que possible. Céline Guillée précise qu'il s'agit d'un marché entre le CROUS et Maxicoffee, et que nous ne sommes pas partie prenante.
- Il a également été rappelé que les étudiant.es ne sont pas censé.es utiliser les ascenseurs, réservés aux personnes à mobilité réduite et au personnel.
- Des problèmes au niveau des cours d'informatique (L2 Lettres) ont été soulevés : inégalité de traitement de 2 groupes (absences non rattrapées, évaluations annoncées tardivement, cours en ligne qui devraient être en présence...)

B) Suspension d'un Enseignant-Chercheur de ses fonctions durant 3 ans :

David Gonzalez Mediano prend la parole au nom de liste « L'humain au cœur de nos formations et métiers ». Il évoque la censure d'un collègue de l'UFR qui a été suspendu sans solde pendant 3 ans ; et il pose quelques questions : quand la commission a été créée ? quels en sont les membres et comment ont-ils été nommés ? Quelles sont les prérogatives de la section disciplinaire ? Saisie et fonctionnement – qui est chargé d'évaluer ?

Devant la découverte de cette situation par un certain nombre d'élus.es, Stéphane Bikialo opère quelques rappels : la décision de jugement de la Section disciplinaire du Conseil

académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, a été rendue le 25 septembre 2024 et lui a été communiquée le 29 octobre (ainsi qu'à l'intéressé). Cette décision n'est pas affichée dans l'UFR mais elle est déposée (anonymisée) sur Iris (accessible uniquement aux membres du personnel, les étudiant.es n'ayant pas accès à Iris), la plateforme de l'UP : https://iris.univ-poitiers.fr/jcms/13560417_DBFileDocument/10-decision-de-jugement-enseignant-anonyme-2024-09-25.

Stéphane Bikialo avait alors décidé de ne pas faire une information générale à toute l'UFR mais uniquement aux responsables et gestionnaires (de département, de formation) et aux étudiant.es des formations dans lesquels enseignait le collègue (département de lettres et master ALC), mais l'interpellation le conduit à généraliser l'information.

S'il revient en amont pour répondre : la section disciplinaire a été saisie le 27 mars 2024 et une suspension provisoire (avec traitement) avait été alors mise en place, dans l'attente de la décision de jugement. L'équipe de direction de l'UFR a déjà posé les questions que pose David Gonzalez et donc voici les réponses du conseil juridique à la Présidence (citées ou reformulées) :

- Concernant la composition de cette section disciplinaire : elle est publique (un arrêté est disponible sur Iris et la liste des membres est citée au début de la décision de jugement) : les membres sont élus par les membres du CAC parmi les membres de la CFVU et de la CR. « Un enseignant-chercheur est généralement jugé par quatre de ses pairs qui ne le connaissent pas. L'instruction est menée par deux membres de la section disciplinaire qui la conduisent à charge et à décharge de manière indépendante. Ce rapport est transmis à la formation de jugement qui entend le mis en cause et l'autorité de poursuite. »
- En ce qui concerne les raisons de la saisie de la section disciplinaire, ce que peut juste dire l'équipe de direction, c'est qu'elle n'a pas été informée en amont d'une enquête préalable qui a conduit à cette saisie. Lorsqu'un signalement est fait sur la plateforme, en fonction de la gravité des faits, soit la direction est informée pour mettre en place une médiation en interne, soit la cellule d'écoute est activée pour évaluer les faits et la direction est juste informée, soit (comme dans le cas précédent), la confidentialité a été totale : « La direction d'une UFR n'est pas en principe informée de poursuites disciplinaires en amont, à moins que le directeur de composante soit lui-même à l'origine de la demande. Ce choix vise à éviter soit que la direction de composante compromette le bon déroulé de la procédure lorsque les poursuites visent un proche, soit qu'elle soit tenue responsable de décisions qui ne relèvent pas d'elle. » Par ailleurs, « une enquête administrative est par principe confidentielle et le choix de lancer ou non une enquête ou des poursuites disciplinaires relève du pouvoir discrétionnaire de la présidente de l'université, faisant suite à une étude juridique préalable selon la nature des faits, leur matérialité et leur qualification au regard des règles déontologiques. »

Ludvine Thouverez souligne que certains collègues manifestent un mal-être par rapport à des conditions d'exercice qui seraient détériorées. Il y a ce cas précis, et un climat général.

Stéphane Bikialo répond qu'il voit bien que le changement d'époque est difficile à intégrer pour tout le monde, que des habitudes (de silence, d'indifférence) à l'égard de pratiques (d'enseignants en particulier) relevant des VSS (violences sexistes et sexuelles) sont difficiles à déconstruire. Il entend parler de « signalement abusif » et constate n'avoir jamais été confronté à cela en 1,5 an de direction mais plutôt à une injonction au silence qui commence enfin à être brisée.

Selon Béatrice Bloch, il aurait suffi de préciser que le collègue est absent.

Stéphane Bikialo refuse une telle atténuation de la réalité par respect pour les victimes qui ont osé s'exprimer. L'établissement ne doit pas donner l'impression qu'elle protège

l'image de la personne sanctionnée, même si le choix a été fait par l'équipe de direction d'une information limitée aux personnes directement concernées (même si on peut supposer que toute l'UFR était concernée) au nom de la présomption d'innocence.

André Magord précise qu'il a présidé une commission d'instruction il y a 4 ans. La question était : qu'est-ce qui est affiché ? Quelle information reste confidentielle ? La plateforme de signalement change la donne.

A la question si un recours était possible, Stéphane Bikialo répond que la décision de jugement indique que le collègue sanctionné peut faire appel auprès du CNESER dans un délai de deux mois « par courrier adressé à la Présidente de la Section disciplinaire de l'université de Poitiers compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants », mais que « cet appel n'a pas de caractère suspensif, et que les délais de jugement du CNESER disciplinaire sont très longs (entre 2,5 ans et 3 ans).

Ludivine Thouverez précise qu'on ne peut que saluer la libération de la parole et la prévention faite : c'est vraiment nécessaire, car il n'est pas toujours facile de savoir comment se comporter.

Céline Guillée indique que toutes les informations sont publiées (charte sur l'informatique, sur le plagiat, les VSS, charte de déontologie).

Sylvie Hanote : impression de débordement de travail (étudiant.e.s, collègues) donne lieu à des conflits.

Stéphane Bikialo rappelle qu'il faut distinguer :

- Les signalements des violences sexuelles, sexistes, des discriminations et situations de harcèlement, qui peuvent être effectués via un formulaire en ligne (qu'on soit témoin ou victime, qu'on décide de rester anonyme ou non) : <https://signalement.univ-poitiers.fr/>
- Les déclarations pour les risques de santé (ou de danger) au travail sur une registre disponible à l'accueil de l'UFR L&L, qui est traité par la direction et la responsable administrative.

Il rappelle par ailleurs que de nombreux cas se règlent par une médiation en interne, un recadrage, quand les faits ne sont pas graves et pas répétés.

Ludivine Thouverez et David Gonzalez Médiano soulignent qu'ils représentent le personnel qui les a interpellés, et aimeraient qu'une personne de la Présidence vienne expliquer comment la commission fonctionne.

André Magord constate une augmentation en nombre de plaintes à l'Ecole Doctorale. L'information est nécessaire : quel est le nouveau cadre ? Tout est en ligne, certes, mais il faut chercher, il faut informer sur ce qui peut arriver (sanctions), les conséquences.

Stéphane Bikialo s'étonne tout de même de la surprise de certains collègues sur ce qui est susceptible d'être sanctionné (par exemple ce que l'on dit sur les réseaux sociaux sous son propre nom, certaines pratiques).

Ludivine Thouverez prend l'exemple de la porte ouverte ou fermée pendant un entretien avec un.e étudiante.

Stéphane Bikialo estime qu'il ne faut pas tout mélanger et que lorsque les règles déontologiques sont respectées, il n'y a pas de crainte excessive à avoir d'une dénonciation. Rien n'empêche d'être vigilant si on craint d'être accusé à tort, en laissant la porte ouverte. Il tient à rappeler que le cas à l'origine de cette discussion ne relève pas d'une porte ouverte ou fermée ou d'un café pris par un enseignant avec une étudiante mais bien de la situation décrite ci-dessous s'étendant sur un grand nombre d'années (formulations extraites de la décision de jugement) :

« Pour avoir ainsi choisi d'engager des relations intimes et sexuelles avec des étudiantes sans prendre les distances requises dans une relation entre un enseignant et une étudiante, les

agissements de XXX, ayant porté atteinte à la considération du corps des enseignants-chercheurs, sont susceptibles d'être qualifiés de manquements graves à la déontologie universitaire constitutifs d'une faute professionnelle susceptible de sanction disciplinaire. » Pour ces raisons, a été prononcée à son encontre « l'interdiction d'exercer toute fonction d'enseignement et de recherche dans tout établissement public d'enseignement supérieur pendant une période de trois ans, avec privation de la totalité du traitement. »

A ce titre, il demande une transparence totale sur les faits et les raisons de cette suspension et rappelle que personne n'a les compétences ni les informations pour commenter la décision de jugement.

Mathis Jouanneau indique que le sujet met mal à l'aise et propose la rédaction d'une charte par les étudiant.e.s et Anne Debrosse pour donner des indications claires sur ce qui est admissible et ce qui ne l'est pas, à l'instar de la charte sur la diversité et en association avec celle-ci. On gagnerait à se mettre d'accord sur ces changements.

Sandra Teixeira rappelle que dans certaines institutions, on demande au personnel de regarder des vidéos pour valider des compétences, et ainsi attester qu'on est bien informé.

Stéphane Bikialo rappelle que les PPPE (S1, S2, S3, S4) ont été mis en place pour cela.



Deliberation-n°CA-11
-03-2022-05-Dispositi

C) Vélos :

Mathis Jouanneau souligne que les étudiant.es souhaitent faire remonter des observations sur les vélos. Installation de quoi et où exactement ? Sécurisée ? Corinne Dampuré rappelle que l'association qui s'en occupe dépend du Grand Poitiers, et que cela ne concerne pas seulement les étudiant.es de l'UP.

D) Situation de handicap :

Mathis Jouanneau signale qu'il aimerait revenir sur la discussion relative à plusieurs cas de situations de handicap évoquée lors du conseil du 19 septembre. Stéphane Bikialo lui rappelle que la politique de l'UFR a été évoquée et que les cas particuliers dont il avait été fait état doivent être évoqués en dehors du conseil d'UFR.

Bianca Concolino rappelle que les étudiant.e.s sont assis.e.s dans les couloirs car il n'y a plus de bancs pour s'asseoir. Céline Guillée répond que nous n'arrivons pas à financer une solution qui correspond aux exigences de sécurité. Béatrice Bloch propose d'ouvrir une ou deux salles pour que les étudiants puissent au moins prendre leur repas correctement. André Magord et Stéphane Bikialo informent qu'une enquête est en cours pour déterminer quelles salles et quels bureaux pourraient être disponibles. A la question de Bianca Concolino si l'on pourrait ouvrir la salle du courrier, Céline Guillée répond que cette salle est réservée aux personnels.

2) Approbation PV du 17 octobre 2024

Sylvie Hanote propose quelques amendements qui seront apportés au PV car validés par le conseil.

Béatrice Bloch s'interroge sur le fonctionnement des CES : périmètre et avancement de grade. Stéphane Bikialo indique que le périmètre des CES (qui doit être voté au CA) va être revu en 2025 pour effet en janvier 2026 ; au sujet de la commission interclassement, son fonctionnement est bien cadré mais pas celui de la désignation des membres au sein de la CES. L'équipe de direction va y travailler.

◆ Le PV du 17 octobre 2024 est adopté à l'unanimité moyennant quelques amendements proposés par Sylvie Hanote.

3) Vote modifications des maquettes pour la rentrée 2025

La CFVU doit voter fin mars/début avril sur la saisie provisoire dans Amétys.

Ariane Le Moing propose une synthèse des modifications en indiquant que la consigne était d'opérer le moins de changements possible, en raison d'une stabilisation des maquettes avant la future NOF (rentrée 2028), et pour éviter une surcharge de travail pour la saisie dans Amétys.

Les demandes de la direction ont porté sur le respect du cadrage de certaines formations :

- L'UE4 Métiers de l'enseignement (demande que soit respecté le cadrage de 48h réparties en 32h d'enseignement disciplinaire, 10h d'enseignements transversaux et 6h en lien avec les stages),
- Le passage à l'APC implique le passage en contrôle continu intégral et la suppression de la 2nde session,
- Deux demandes de réintégration des stages long en LEA S6,
- Réorganisation du S2 et S3 pour l'enseignement du numérique,
- Des éléments sur le double Master droit-LEA pour donner suite à la double licence.

Tous ces changements sont à coût constant ou génèrent des réductions :

- Ainsi réduction du DUEF du CFLE pour harmonisation à 220h par niveau (au lieu de 234h),
- Mutualisations au niveau de l'UE4 PLC avec les Mineures disciplinaires.

Galina Subbotina demande que le russe soit intégré dans la double licence mais Jessica Robert (directrice département LEA) lui répond que non.

Sylvie Hanote fait une demande sur les délais pour voter comme il n'y a pas de documents de travail partagés, qui doit transiter par les responsables des départements.

Stéphane Bikialo répond que tout a transité par les responsables de formation ou de département et que si ce n'est pas le cas (ou si ces responsables n'ont pas fait suivre l'information), c'est à elles et eux de s'en préoccuper.

Ceci dit l'équipe de direction s'efforce d'envoyer les documents en amont : dans le cas présent, cela ne serait possible qu'en laissant 2 à 3 semaines de moins aux responsables de formation pour faire leur remontée. A voir donc.

Sandra Teixeira évoque le problème des cours « propriétaires ». Elle rappelle que les changements sont décidés collectivement.

Antoine Guénéguou indique que les descriptifs des enseignements peuvent être modifiés à tout moment, mais doivent être prêts pour publication pour les salons etc., à la mi-décembre.

◆ Les modifications des maquettes pour la rentrée 2025 sont adoptées à l'unanimité.

4) Présentation des associations et vote budget aux associations

Le document présentant les associations, les projets et les demandes (en pièce jointe) est projeté durant le conseil.

Comme l'année dernière, l'équipe de direction propose 200 euros pour chaque association (frais de fonctionnement) en incitant les associations ayant des besoins ponctuels ou n'ayant pas eu le temps de se mettre en règle au niveau administratif à s'adresser au FSDIE ou à l'Association Culture LL.

Corinne Dampuré indique qu'elle n'a reçu que 3 demandes sur 9 associations.

Céline Guillée précise qu'un rattrapage sera possible.

Dorota Zygodlo, présidente du club slave, présente les activités du club.

Sandra Teixeira indique qu'une AG de l'association Culture LL aura lieu mardi 19 novembre. Elle a déjà reçu des demandes de subventions (par exemple le projet d'un film qui nécessite un.e interprète en langue des signes avec un budget conséquent). Il s'agit de projets qui sortent de Bruits de Langue, qui reste la colonne vertébrale de l'association. Budget demandé : stable : 9000 euros.

Béatrice Bloch présente l'association des personnels. Son but est de créer des liens et une ambiance chaleureuse. Projet : fête de Noël avec un groupe théâtral et des cadeaux et un buffet. Cette année : apéritif et une soirée « jeux » le 19 octobre. Projet de la fête de Noël le vendredi 13 décembre. 2 spectacles par des groupes d'étudiants en arts du spectacle, un buffet partagé. Une réunion tous les 2-3 mois.



◆ Le budget des associations est adopté à l'unanimité.

5) Vote budget formations

Projection du budget 2025 de la composante, préparé par Corinne Charles-Dupuy.

En raison de l'absence du directeur des services des affaires juridiques, retard par rapport à la question de la structure de l'UFR (validation du vote des départements) et donc dans la clarification des budgets pour les formations.

Stéphane Bikialo rappelle ainsi que les départements de langue peuvent demander des budgets spécifiques (seuls anglais, espagnol, portugais et italien l'ont fait) car il est anormal qu'il y ait déséquilibre entre les possibilités des étudiant.e.s dans des formations différentes.

Rappel – au niveau budgétaire : autonomie des masters, mais l'équipe de direction tient à ce que le département ait la vision d'ensemble (licence et master) donc que les budgets des masters soient présentés/évoqués en département.

Sylvie Hanote évoque le cas du master science des Langages, à cheval sur deux départements.

Stéphane Bikialo : oui, comme le master LEA à cheval sur plusieurs. Il n'est pas souhaitable que les départements fassent des demandes de budget pour ces masters, mais il faut de la transparence car les masters sont un peu trop gérés à part.

Corinne Charles-Dupuy commente quelques-unes des lignes du budget :

Sur les recettes : 10 400 euros de plus que prévu en raison de l'apprentissage.

Sur les dépenses : choix de l'équipe de direction d'ouvrir une nouvelle ligne budgétaire « Handicap égalité diversité », de 1 000 euros.

Choix de la direction d'augmenter le budget de la recherche, non seulement pour le soutien aux journées d'études (500 euros par JE) et la participation à 50% des COS, mais aussi dans l'idée de dégager un « soutien aux activités des enseignant.es chercheur.ses » pour d'autres besoins que les interventions en colloque (déplacement en bibliothèque, aides à la publication...).

Sylvie Hanote demande de créer un espace de consultation commun pour prendre connaissance des documents à voir et revoir pendant le conseil, à l'instar de ce qui se fait dans les services centraux.

Céline Guillée : création d'un espace en cours sur Iris mais il a pris du retard.

Tifenn Charles, étudiante pose la question sur un détail (projet de déplacement) de la formation Licence, en portugais.

Stéphane Bikialo : oui le projet a bien été pris en compte et le département a sa propre ligne (600 euros).

Galina Subbotina demande si c'est possible qu'un département puisse encore faire une demande.

Stéphane Bikialo : La date limite était fin septembre, aujourd'hui il nous faut voter le budget, donc non, mais la dépense doit se faire sur le budget du département LEA qui doit intégrer les demandes sur des langues qui n'avaient pas de ligne budgétaire à ce jour (italien, arabe, portugais, allemand, langues slaves).

Stéphane Bikialo donne quelques détails :

Licence :

- Baisse licence de lettres car vacataire devenu PAST : 4 500 > 4 200
- Légère augmentation licence LLCER anglais : 700 > 800
- Equilibre licence LLCER espagnol : 800 > 800
- Equilibre licence LEA : 1 800 = 1 800
- Equilibre licence ADS : 2 600 = 2 600

Master :

- Une augmentation de 450 euros pour le master LLCER en raison de projets
- Une augmentation de 2 000 euros du master ALC en raison de la reprise à 100% du master BD (avant partagé avec l'EESI) : 15 000 > 17 000 euros
- Baisse master LEA : 6 650 > 4 700
- Master Assistant Réalisateur : 16 600 > 18 500
- Master Assistant Mise en scène : 5 985 > 6 402
- IME : 18 000 > 8 000
- Master SDL : 1 500 > 1 750

Les budgets des masters sont plus importants que celui des Licences car il y a des intervenants extérieurs spécialisés.



Budget 2025.pdf

◆ **Le budget des formations est adopté à l'unanimité.**

6) Vote calendrier des résultats

Calendrier des résultats et précisions sur le principe de dérogation au calendrier universitaire : présentation d'Antoine Guénégou en annexe.



Calendrier LL
résultats 2024-2025_v



Calendrier
LL_Dérogation au cale

◆ **Le calendrier des résultats est adopté à l'unanimité.**

7) Bilan de la rentrée : effectifs

Présentation PPT d'Antoine Guénégou, responsable scolarité, en PJ.

Baisse généralisée en licence, sur toutes les licences de l'ordre de 100 personnes.

Jessica Robert : Double licence droit-LEA explique la baisse d'inscriptions en LEA, la plus marquée des Licences.

Sylvie Hanote : pas de continuité depuis le lycée comme pour LLCER, réorientation tardive.

Sylvie Hanote : inquiétude sur les demandes faites sur les masters pluridisciplinaires, pour le Master SDL.

Stéphane Bikialo indique que la Présidence laisse les choix à l'UFR quant aux effectifs et que la Présidente pense que les économies sont plutôt à faire en licence, dans le nombre de parcours.

Antoine Guénéguou rappelle que l'INSPE va récupérer les M1 PLC après avoir déjà la charge des M2.

Stéphane Bikialo regrette le peu de concertation entre l'INSPE et l'UFR Lettres et Langues au niveau de la formation des enseignant.es et va faire en sorte de relancer les discussions.



Effectifs de rentrée
2024.pdf

8) Organisation des contrôles continus et examens pour les étudiant.es en situation de handicap

Avec l'augmentation des étudiant.es qui ont besoin d'aménagements particuliers, c'est difficile pour les enseignant.es (nombre de surveillances accru) et l'accueil.

Céline Guillée a mis en place un tableau pour centraliser les besoin (salles et ordinateurs) en fonction des dates des contrôles continus déclarés par les enseignant.es.

Comme prévu, l'UFR a par ailleurs fait appel à des bénévoles de l'université inter-âges juste pour le suivi des étudiantes en situation de handicap. Nombre de volontaires évalué à 15-20 personnes.

Il reste des problèmes à régler sur l'accès aux données sensibles, sur l'organisation du tableau des besoins (par formation, par date...).

Mathis Jouanneau : la situation est assez difficile pour les L1 qui risquent d'être perdus et ne pas faire leur demande d'ordinateur. Plus de vigilance.

Raluca Nita : les questionnaires anglais/espagnol ont l'information. Les données existent déjà, la vraie question est la modalité du partage.

9) Campagne d'emploi 2025-2026

Retour sur le dialogue RH du 5 novembre à la Présidence.

Virginie Laval a décrit le contexte budgétaire très contraint qui, pour la 1^{ère} fois, met l'Université dans le rouge. En raison de non compensation par l'Etat qui touche directement la masse salariale/l'emploi. Le détail est dans la « Motion relative au Projet de Loi de Finances pour 2025 » votée par le Conseil d'Administration du 31 octobre 2024.

- A) Augmentation du point d'indice : compensée à hauteur de 50% en 2023-2024, et non 100% comme annoncé (mesure Guérini) d'où un impact sur l'UP de 2 millions d'euros,
- B) Augmentation du CAS pension retraite de 4 pts. Non compensé par l'Etat, d'où un impact sur l'UP de 3,5 millions d'euros,
- C) Le GVT toujours non compensé : impact sur l'UP de 800 000 euros,
- D) Recul du Ministère sur les apprentis. Le Ministère du Travail souhaite se concentrer sur l'infra-bac et moins sur les Masters.

D'où un manque (sur masse salariale) de 6 Millions d'euros = 87 postes à rendre à l'échelle de l'UP. Actuellement l'UP aurait 200 EC de plus que les universités de même taille (avec la fac de médecine la moins encadrée de France) alors que 160 en 2023.

L'UP essaie de maintenir tout de même une campagne d'emploi mais le 1 pour 1 est « inimaginable ».

Le risque est que le Rectorat retoque le budget et qu'on apprenne mi-décembre qu'il n'y a pas de campagne d'emploi (année blanche), comme Tours qui vient de passer sous tutelle, comme Limoges avec 47 emplois rendus), d'où le choix de présenter un projet soutenable et de se projeter sur 2026. Une motion votée au CA et attente du vote des députés sur le budget 2025 (ex. 180 millions de l'ANR vers la vie étudiante ; HCERES dépouillée).

Quels leviers ?

- Approche globale campagne RH (Enseignant, Enseignant-Chercheur, BIATSS),
- Pluriannuel mais sans faire du 1 = 1 car ce n'est plus possible > prioriser, sur 3 ans,
- Approche Métiers renforcée (demandé par l'HCERES et l'IGESR) : les RH doivent travailler ensemble ; remettre à plat le circuit : comment travailler en mutualisation (cela ne concerne pas les scholarités, mais la maintenance, RH, la comptabilité...),
- Référentiel apprentissage : 10h par apprenti ; or 1400 apprentis > baisser cela car cela signifierait 40h (10h x 4) consacrées à l'apprenti.

Objectifs stratégiques :

- Résorber le décalage grade-fonction avec maintien du volume de concours interne,
- Valorisation des CDD avec prime CDD + possibilité de rester 5 ans en poste. Souhait de développer les CDI (avec primes alignées sur les autres fonctionnaires) car actuellement CDI très encadrés à l'UP ; pour les EC, idées de CDI comme post-doc,
- 4 emplois supports : 1 en scalarité, 1 en RH, 2 en logistique – pas de projet de développer pour le moment – expérimenter, évaluer avant de voir ensuite.

Pierre Chabasse, DGS :

- UP considérée comme bien dotée en personnels par rapport aux autres universités de la « typologie » (université pluri-disciplinaires avec santé) : +5% enseignants ; + 12% personnels. Avec en plus un léger tassement des inscrit.es donc le taux d'encadrement s'améliore.

Stéphane Bikialo souligne que la méthode de l'UFR a été bonne (classement des priorités et double profil enseignement-recherche) mais qu'il convient de vérifier nos priorités étant donné qu'on a voté le 2 mai puis le 4 juillet en pensant qu'on aurait 8 voire 10 postes et qu'il faut plutôt anticiper l'hypothèse d'en avoir 5 (même si nous n'avons aucune certitude).

Il ne s'agit pas de tout refaire mais :

- De vérifier que les priorités sont les mêmes à 5 plutôt que 10 postes,
- D'actualiser les données par rapport au mois de mai (6 mois dont une rentrée depuis).

Karine Audinet, responsable pédagogique du CLFE, souligne de fait l'urgence absolue d'obtenir un poste pour le CLFE (poste classé 8^{ème}) notamment en raison de la perte de 5 postes en FLE en 5 ans. Les collègues sont toutes au maximum des heures complémentaires autorisées, le nombre de vacataires est plus important que le nombre de titulaires...

Stéphane Bikialo confirme cette urgence, qu'il a constaté en étant à la direction (par intérim) du CLFE depuis juillet 2023. A l'inverse, il constate que le département d'espagnol a « rendu » un poste de lecteur par absence de besoins à la rentrée et que les collègues ne sont pas en heures complémentaires donc pas en détresse. De la même manière le MCF arabe est une création, donc moins prioritaire.

David Gonzalez proteste en parlant d'« usure à tour de rôle »).

Galina Subbotina rappelle qu'elle est la seule enseignante titulaire de russe et qu'un poste avait été obtenu (mais non pourvu) l'année dernière.

David Gonzalez rappelle qu'il y a la volonté de rehausser le quota des PR (repyramidage, demande pour la section 14).

Stéphane Bikialo pense effectivement qu'il ne faut pas prendre le risque de perdre des postes de PR (quasi impossible à redemander, ou alors en rendant deux MCF).

Etant donné l'heure tardive, un conseil extraordinaire est proposé (21 novembre) pour voter sur la question suivante : Souhaitez-vous garder l'ordre de priorité voté le 2 mai et confirmé (avec ajout d'un PR) le 4 juillet ?



Motion CA_PLF
2025_adoptée_-2.pdf

10) Retour sur la commission Recherche du 29 octobre 2024 (CRCT, Délégations CNRS, Colloques Région, Colloques Up, journées d'études)

Y ont été classés ou commentés les demandes de CRCT (pour le CNU), de délégation CNRS, les colloques Région, les colloques UP et les journées d'études.



CR commission
recherche 29-10-24.pr

La séance est close à 18h55.

Les secrétaires de séance :
Céline GUILLEE
Annick GAUTHIER

Le directeur,
Stéphane BIKIALO



